

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 2119-11, 2268-4, 2295-1 ET 2299 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2119-11 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin d'assurer la concordance avec la Loi sur les contrats des organismes municipaux;*
- Règlement numéro 2268-4 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances (2268) afin d'ajouter des dispositions en lien avec le déneigement;*
- Règlement numéro 2295-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (2295) afin d'ajouter des tarifs pour la délivrance de certains permis;*
- Règlement numéro 2299 intitulé : *Règlement sur les excavations sur le domaine privé.*

Ces règlements entrent en vigueur le 9 septembre 2026 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 9 septembre 2026.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate